

Bruxelles, le 19 juin 2026
(OR. en)

10701/26

**Dossier interinstitutionnel:
2025/0261 (COD)**

**CODEC 1220
POLCOM 222
COMER 108
USA 26
COTRA 54
AGRI 511
PECHE 249**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à l'ajustement des droits de douane sur les importations de certaines marchandises originaires des États-Unis d'Amérique et à l'ouverture de contingents tarifaires pour les importations de certaines marchandises originaires des États-Unis d'Amérique (première lecture) - Adoption de l'acte législatif

1. Le 28 août 2025, la Commission a présenté au Conseil sa proposition¹, fondée sur l'article 207, paragraphe 2, du TFUE.
2. Le 16 juin 2026, le Parlement européen a adopté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission². Le résultat du vote au Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil.

¹ Document 12303/25 + COR 1 + ADD 1 + ADD 1 COR 1.

² Document 10429/26.

3. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à:
- confirmer son accord et suggérer au Conseil d'approuver, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la position du Parlement européen qui figure dans le document PE-CONS 32/26;
 - décider de faire publier les déclarations figurant à l'addendum 1 dans la série C du *Journal officiel de l'Union européenne*.
4. Les déclarations à inscrire au procès-verbal de la session du Conseil figurent à l'addendum 1 de la présente note.
5. Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif sera adopté.

Une fois signé par les présidents du Parlement européen et du Conseil, l'acte législatif sera publié au *Journal officiel de l'Union européenne*.
